

# LA LIBERTÉ D'EXPRESSION : UN COMBAT SANS RELÂCHE !

par Margot Farvaque

**« Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrais pour que vous ayez le droit de le dire. »**

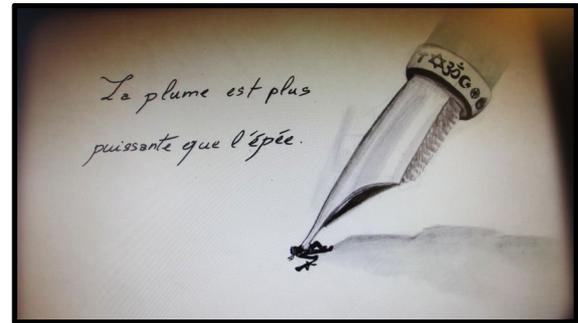
Voltaire

À la suite de l'attentat perpétré contre un enseignant en France, qui avait osé montrer à ses élèves une caricature de Mahomet publié dans le journal satirique Charlie Hebdo, de vifs débats autour de la liberté d'expression ont secoué l'opinion publique, et ceci, jusqu'au Canada où le premier ministre Justin Trudeau soutenait que « La liberté d'expression n'est pas sans limites » et que dans une société diversifiée, il faut être « conscient de l'impact de nos mots et de nos gestes sur les autres ». Il s'est empressé de nuancer sa pensée quelques jours plus tard en déclarant que « Nous allons toujours défendre la liberté d'expression »<sup>1</sup>.

Une preuve de plus, s'il en était besoin, que la liberté d'expression ne laisse personne indifférent, y compris notre premier ministre.

## **La liberté d'expression: un droit universel en danger ?**

Commençons par définir clairement ce qu'est la liberté d'expression.



L'un des dessins du clip pour célébrer la liberté d'expression publié par le ministère de la Culture en France.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/attentat-contre-charlie-hebdo-un-clip-pour-la-liberte-d-expression-diffuse-la-television-et-au-cinema-1452093865>

Le droit à la liberté d'expression est un droit fondamental inscrit dans l'article 15 de la *Déclaration Universel des droits de l'homme*. Elle est aussi un droit constitutionnel garanti par la *Charte canadienne de droit et liberté* et par l'article 3 de la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* dans les termes suivants : « La liberté d'expression, c'est le droit de toute personne à exprimer ce qu'elle pense, à donner son opinion, quel que soit le moyen utilisé. Mais c'est aussi le droit d'être informé et de pouvoir diffuser des informations. »<sup>2</sup> La liberté d'expression est donc le fondement sur lequel repose toute démocratie. Pour autant, avons-nous le droit de dire tout ce qui nous passe par la tête ? Ne doit-on pas nous imposer des limites à ne pas franchir au regard de ceux qui nous entourent, comme le confirme le précepte suivant : « La liberté des uns s'arrête là où

<sup>1</sup> Chalifour, Annik. "Sans liberté d'expression, pas d'information commenté." *Le Soleil*, le 7 Novembre 2020.

<sup>2</sup> Fortin, Véronique. "La liberté d'expression ce qu'elle dit et ce qu'elle ne dit pas". *Ligue des droits et libertés*, mars 2018.

commence celle des autres » ? En effet, face à la recrudescence des actes ou propos racistes, discriminatoires ou à l'expression d'idées qui incitent les gens à la haine, devons-nous nous taire et laisser faire ? Il me semble que nous devons réagir à de tels propos diffamatoires et haineux portés sur la place publique, généralement dans les médias sociaux.

Néanmoins, il ne faudrait pas tomber dans l'excès inverse qui consisterait à verrouiller la parole sous prétexte de garder un langage politiquement correct, voire policé. Nous devons, au contraire, lutter contre la pensée unique et le conformisme ambiant.

### **Enseigner, est-ce devenu un métier dangereux?**



Un professeur enseigne dans un amphithéâtre [http://ici.radio-canada.ca/emissions/le\\_15\\_18/2015-2016/chronique.asp?idChronique=387657](http://ici.radio-canada.ca/emissions/le_15_18/2015-2016/chronique.asp?idChronique=387657)

Force est de constater que Samuel Paty, ce professeur d'histoire, décapité par des islamistes en France, qui avait illustré son cours sur la liberté d'expression avec des caricatures de Mahomet n'a pas pris la mesure des risques qu'il encourait. Pourtant, il ne voulait qu'apprendre aux jeunes à se confronter à des opinions diverses et variées. Comment peut-on en arriver à tuer un professeur dans l'exercice de ses fonctions au nom d'un dieu? L'école n'est-elle pas le lieu par excellence où l'on doit pouvoir discuter de tout? En effet, sans cette liberté, on ne pourrait plus communiquer. Or, le moyen d'expression tel que la

caricature permet de diffuser des idées, certes parfois irrévérencieuses, mais si importantes pour faire avancer la société.

Quoi qu'il en soit, lorsque la liberté est remise en question par des individus qui sèment la violence, diffusent la haine et incitent au meurtre, il est de notre devoir de réagir et de nous insurger contre ces pratiques barbares d'un autre temps...

Dans un autre ordre d'idée, rappelez-vous de cette controverse entourant l'affaire de ce professeur de l'université d'Ottawa contrainte de faire ses excuses pour avoir cité un terme jugé offensant. Pourtant cité avec précaution dans un contexte académique, ce terme jugé injurieux a valu à ce professeur une suspension de ses fonctions. Or, Mme Verushka Lieutenant-Duval tentait seulement d'expliquer à ses élèves que certains termes tels que «*queer*» autrefois insultants pour la communauté LGBTQ avaient été repris par elle-même pour affirmer sa propre identité.

Pour approfondir son propos, elle précisait que d'autres mots, tels que le «*n...*», avaient, eux aussi, fait l'objet de réappropriation par des artistes afro-américains afin d'en détourner la connotation raciste.<sup>3</sup> À ce moment-là, l'une de ses étudiantes lui a fait valoir qu'une Blanche n'avait pas le droit d'employer le mot en question. Malgré ses excuses, une poignée d'élèves a diffusé son adresse et son numéro de téléphone sur les réseaux sociaux et l'ont harcelée et insultée. Elle avouera même, à ce moment-là, craindre pour sa vie.

Pourtant, l'université est un lieu où l'on devrait pouvoir débattre en toute quiétude sans tabous. Quand on utilise

<sup>3</sup> Jouan, Hélène. «À l'université d'Ottawa, le mot qui ne doit jamais être prononcé.» *Le Monde*, le 30 Octobre 2020,

ce mot dans un contexte précis sans porter atteinte à la communauté noire, les gens devraient pouvoir l'utiliser, surtout lorsqu'il est question de transmission du savoir. Et pourquoi ne pas justement essayer de comprendre ce terme jugé offensant à travers le colonialisme et profiter de cette occasion pour comprendre pourquoi il blesse les gens. Il faut le faire dans le respect car tout est dans la manière de le faire. C'est pourquoi nous ne pouvons qu'être en accord avec les propos tenus par l'animateur de radio, Philippe Fehmiu, qui fait partie de la communauté noire et qui affirme ceci: « Effacer les termes comme celui-ci de notre vocabulaire reviendrait à occulter une partie de l'Histoire.»<sup>4</sup>

### **Une liberté d'expression à double tranchant**

Vous constaterez que la liberté d'expression est un sujet bien plus complexe qu'il n'y paraît. En effet, comment continuer à enseigner sereinement dans de telles conditions sans avoir peur d'être stigmatisé par ceux-là mêmes qui se disent être discriminés par l'utilisation de termes qui pourraient les avoir blessés? Dans ces circonstances, peut-on continuer à employer ces mots jugés offensants par certains? Au contraire, doit-on s'autocensurer et, ainsi, mettre à mal la liberté d'expression ? Autant de questions qui doivent continuer à alimenter le débat autour de la liberté d'expression et qui prouvent que cette liberté, tant chérie, est loin d'être menacée tant que nous pourrons encore en débattre.



Caricature signée Loup : « Ne vexer personne ». <https://theconversation.com/les-ambigu-tes-du-dessin-de-presse-une-liberte-a-defendre-119545>

<sup>4</sup> Groguhé, Marissa. "Alors, qui a le droit de prononcer le mot?" *La Presse*, le 21 octobre 2020,